



## MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

### DE SAINT-ESTEVE

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

Notre **maison de santé multi sites** regroupe des professionnels de santé des professions suivantes : Médecins Généralistes, Pédiatre, Dermatologue, Angiologue, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Orthodontiste, Pédicure-Podologue, Diététiciens.

**Cet exercice coordonné nous permet de vous apporter une qualité de service répondant aux 3 axes suivants :**

#### ✓ **Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire**

Les professionnels de santé de notre maison de santé s'organisent pour vous garantir un accueil physique :

- ▶ **De 08h à 18h du lundi au vendredi**  
**(Vacances scolaires incluses)**

En dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, une permanence est assurée à la Maison Médicale de Garde les soirs et week-ends, 314 Av du Languedoc, 66000 Perpignan.

#### ✓ **Vous permettre d'être reçu en cas d'urgence médicale**

**Les médecins généralistes consultent sur rendez-vous.** Cependant, si votre état de santé le nécessite, l'organisation en maison de santé permet de répondre rapidement à vos demandes de soins pour vous recevoir dans la journée.

#### ✓ **Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge**

L'organisation en maison de santé nous permet de vous assurer un accueil physique en semaine de 08h à 18h. Le secrétariat des médecins est joignable de **08h à 18h** du lundi au vendredi tous les jours de l'année, jours ouvrés.



Pour joindre et prendre rendez-vous avec les médecins généralistes :

- Dr Baissas, Dr Barber, Dr Bouchemal, Dr Loriente : **04 68 54 05 54** ou sur **Doctolib**
- Dr Tixador-Renon : **04 68 38 01 32**

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, merci de contacter le **15** qui vous orientera vers les solutions les plus adaptées en fonction de votre situation.

Nous vous informons que l'accueil organisé en MSP :

▶ Nécessite de **coordonner les informations vous concernant** entre les différents professionnels de la Maison amenés à assurer votre suivi médical (**partage du dossier médical conforme au RGPD**). Vous pouvez vous y opposer de façon expresse.

▶ Présente les avantages de :

- **Vous orienter** vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la MSP dont vous avez besoin
- **Et d'organiser les échanges nécessaires** avec les établissements de santé et médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite.

Saint-Estève, le 18/04/2026